



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 10 juillet 2025**

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juillet 2025

D/2025-019

Aujourd'hui, jeudi 10 juillet 2025, à 10 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

*Mesdames DELUC et JAMET et Messieurs BERPERRON, FEYTOUT et GIRARD*

Était en visioconférence :

*A titre de titulaire :*

*Madame FAHMY*

Etaient excusés :

*Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE*



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

**D-2025/019**

***Budget de l'exercice 2025-Budget Supplémentaire – Approbation***

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à une absence de concordance entre la délibération du budget supplémentaire (coquille dans le montant total de la section d'investissement) et la maquette afférente, la préfecture nous demande de procéder à nouveau au vote du budget supplémentaire afin de remédier à cette anomalie.

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2025, les résultats et reports de l'exercice 2024 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M57 les résultats et reports de l'exercice 2024 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2025.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 1 802 161,45 € pour partie en recettes d'investissement pour couvrir les dépenses à hauteur de 1 200 000,00 € et en recettes de fonctionnement pour 602 161,45 € pour des dépenses.

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 4 900 320,69 € en totalité en recettes d'investissement pour la couverture en dépenses des reports et pour les nouveaux investissements.

Ces propositions sont traduites en :

**I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2024 :**

Conformément à la délibération D-2025/012, ayant approuvé le compte administratif 2024 et la délibération D-2025/0014 affectant les résultats de l'exercice 2024 :

**Recettes d'investissement :**

Excédent reporté (compte 001) :	4 900 320,69 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) :	1 200 000,00 €
Reports subventions d'équipement (compte 13158) :	2 829 155,02 €

**Dépenses d'investissement :**

Reports immobilisations 2024 (comptes 20) :	127 360,75 €
Reports immobilisations 2024 (comptes 21) :	3 662 596,56 €

**Recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté (compte 002) :	602 161,45 €
---------------------------------	--------------

**La Cuisine**  
**Bordeaux-Mérignac**  
40 avenue de la gare  
33200 BORDEAUX

05 57 00 04 00



**SIVU BORDEAUX-MERIGNAC**  
**SIRET 253 306 187 00035**

## II. OPERATIONS NOUVELLES :

### Dépenses d'investissement :

Immobilisations (chapitre 20) :	721 478,00 €
Immobilisations (chapitre 21) :	1 764 989,62 €
Immobilisations (chapitre 23) :	185 300,00 €

### Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (chapitre 011) :	540 161,45 €
Charges spécifiques (chapitre 67) :	5 000,00 €
Amortissements des immobilisations (chapitre 042) :	57 000,00 €

### Recettes d'investissement :

Emprunts (chapitre 16) :	- 2 524 750,78 €
Amortissements des immobilisations (chapitre 040) :	57 000,00 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

### LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2025/012, approuvant le Compte Administratif 2024, vu la délibération D-2025/014 affectant les résultats de l'exercice 2024,  
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

### Adopte la délibération suivante :

#### Article 1 :

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 tel que présenté par sa Présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

Pour la section de fonctionnement à + 602 161,45 € ;  
Pour la section d'investissement à + 6 461 724,93 €.

#### Article 2 :

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

#### Article 3 :

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

#### Adopté :

Voix pour : 5  
Voix contre : 1  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 10/07/2025  
La Présidente,  
Delphine JAMET

